

Notre mission :
"Bayer : Science For a better Life"

Environmental Science

Nous offrons à nos clients des solutions de premier choix pour protéger et s'occuper de l'environnement dans lequel nous vivons, travaillons et pratiquons nos loisirs.

Fiche d'identité

Dimilin® SC15

Produit sans AMM
(en cours d'homologation BPR)

Détenteur de l'homologation :
Arysta Lifescience S.A.S.

Contient 150 g/l de diflubenzuron

Type de produit : TP18 Insecticide

Formulation :
Suspension concentrée (SC)

Classement :

- Toxicité aiguë et chronique pour le milieu aquatique (catégorie 1)
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles
Exposition répétée (catégorie 2)

Cibles : larves de petits ténébrions et de mouches



Équipement de Protection Individuelle (EPI)



Lunettes
Lunettes de protection certifiées EN 166:2002 - CE, sigle 3.



Masque respiratoire et filtre
Porter un appareil de protection respiratoire (A2/P3).
Recommandé, mais non obligatoire.



Combinaison
Porter une combinaison de catégorie III type 4.



Gants
Porter des gants de protection en nitrile (norme NF EN 374).



Bottes
Porter des bottes certifiées EN 13 832-3 ; 2006.

Bayer Service infos Hygiène Publique et Rurale
0 800 001 641 Service & appel gratuits

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison



Conseils et informations complémentaires
www.es-bayer.fr

K-OTHRINE® FLOW 7,5
AMM FR-2016-1031. Contient : deltaméthrine 7,5 g/l. Classement : toxicité aiguë et chronique pour le milieu aquatique (cat. 1)

QUICKBAYT®
AMM FR-2017-0097. Contient : imidaclopride 0,5 % + muscalure 0,1 %. Classement : toxicité chronique pour le milieu aquatique (cat. 1)

QUICKBAYT® WG10
AMM FR-2017-0075. Contient : imidaclopride 10 %, muscalure 0,084 %. Classement : toxicité aiguë et chronique pour le milieu aquatique (cat. 1)

SOLFAC® ULTRA
Contient : cuperméthrine 47,89 g/l + tétraméthrine 23,69 g/l + pipéronyl butoxide 117,88 g/l.
Classement : toxicité aiguë et chronique pour le milieu aquatique (cat. 1)



Bayer S.A.S.
Activité Hygiène Publique et Rurale
16 rue Jean-Marie leclair
CS 90106
266 LYON CEDEX 09
FRANCE
www.es-bayer.fr

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS BIOCIDES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Brisez le cycle !

- ✓ L'efficacité d'une solution préventive
- ✓ Longue rémanence
- ✓ Formulation liquide

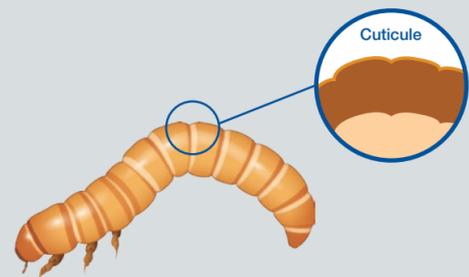


**Baycidal®
Dimilin® SC15**

Baycidal®, K-Othrine®, QuickBayt® et Solfac® sont des marques déposées Bayer S.A.S. Dimilin® est une marque déposée Arysta Lifescience S.A.S.

Edition : juin 2018 • Crédit photos : Bayer • DPS Lovenly 14866e

L'efficacité d'une stratégie préventive



La cuticule, qui forme l'exosquelette de nombreux insectes, est un élément déterminant pour les protéger. Baycidal® Dimilin® SC15 s'attaque à cette "cuirasse" et plus précisément à l'un de ses composants essentiels, lui conférant sa résistance : la chitine. Le Diflubenzuron, principe actif de Baycidal® Dimilin® SC15, **inhibe la synthèse de la chitine, empêchant le développement et la mue des larves.**

Même si les adultes ne sont pas directement affectés par l'action de Baycidal® Dimilin® SC15, le cycle de développement de l'insecte est rompu. Il agit **par contact et ingestion sur les larves de mouches et ténébrions.**

Longue rémanence

- Jusqu'à 6 semaines.

Formulation liquide

- Sa formulation liquide n'entraîne pas de poussière et facilite le dosage.

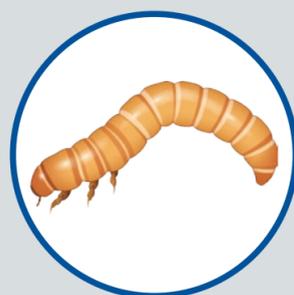


Le volume d'eau nécessaire à la dilution du produit est à définir en fonction de l'état d'humidité et la porosité du support à traiter.

Les applicateurs peuvent compter sur une **solution experte** :

- **Préventive**, elle évite l'apparition des insectes adultes en ciblant les larves.
- Elle **réduit les risques sanitaires** tout en contribuant au **confort des animaux et du personnel**.
- Elle **limite les risques d'exposition** et facilite son dosage grâce à sa **formulation liquide**.

Un produit spécialisé



Larve de ténébrion



Larve de mouche

La bonne combinaison avec un aduicide

Il est préconisé d'utiliser Baycidal® Dimilin® SC15 dans le cadre d'un programme de traitement avec un insecticide aduicide :

- par pulvérisation comme la **K-Othrine® Flow 7,5** ou **Solfac® Ultra**, ou par badigeon comme le **QuickBayt® WG10**,
- par application en granulés secs comme le **QuickBayt®** pour la lutte contre les mouches,
- par pulvérisation sur les murs et/ou en thermonébulisation comme **Solfac® Ultra** contre les ténébrions.

Cette stratégie est indispensable dans les cas de fortes infestations, notamment pendant les saisons chaudes.

		Hiver	Printemps	Eté	Automne
Mouches	Objectif	Monitoring : bandes à glue Traitement si augmentation de population	Plan de lutte actif		Monitoring : bandes à glue Traitement si augmentation des populations
	Larvicide	Baycidal® SC15	Baycidal® SC15 : toutes les 4 à 6 semaines		Baycidal® SC15
	Aduicide	QuickBayt®* : dans coupelles	QuickBayt®* : intervalle 21 jours minimum		QuickBayt®* : dans coupelles
		QuickBayt® WG10 : en badigeon K-Othrine® Flow 7,5	QuickBayt® WG10** : intervalle 28 jours minimum, à renouveler dès augmentation des populations En alternance avec QuickBayt® : K-Othrine® Flow 7,5 ou Solfac® Ultra		QuickBayt® WG10 : en badigeon K-Othrine® Flow 7,5 ou Solfac® Ultra
Ténébrions	Objectif	Programme de traitement à chaque vide sanitaire			
	Larvicide	Baycidal® SC15 : sur nouvelle litière, en localisée			
	Aduicide	Solfac® Ultra : en résiduel, au départ des animaux, sur murs et jonctions sols-murs			
		Solfac® Ultra : en thermonébulisation, à la remise en chauffe des bâtiments			

* limité à 8 applications annuelles ; ** limité à 5 applications annuelles

Doses et usages recommandés

Baycidal® Dimilin® SC15 est autorisé pour la **désinsectisation des bâtiments d'élevage** tels que les étables et stabulations, les porcheries, les poulaillers, les bergeries et les écuries. L'application se fait avec un pulvérisateur à dos.

Espèces	Matériel d'application	Dose de Baycidal® Dimilin® SC15 (ml/10 m²)	Volume d'eau pour 10 m² (litres)	Fréquence de renouvellement du traitement
Larves de mouches et de ténébrions	Pulvérisateur à dos	35	2	5 - 6 semaines*
	Arrosoir	35	5	

* Baycidal® Dimilin® SC15 est efficace sur une période d'environ 5-6 semaines. Répéter le traitement plus fréquemment en cas de litière accumulée (> 10 cm d'accumulation entre deux applications), de vidange des fosses ou lorsque les mouches adultes réapparaissent. Maximum 3 applications par an.

Mode d'emploi

> Pour lutter contre les mouches sur le lisier, fientes et fumier

Appliquer à l'aide d'un pulvérisateur à dos ou d'un arrosoir.

Le volume d'eau recommandé pour Baycidal® Dimilin® SC15 est entre 2 et 5 litres/10 m², en fonction du matériel d'application.

Traiter toutes les surfaces où les déjections et déchets organiques et matières fécales s'accumulent : pré-fosses, fosses à déjection, caillebotis et tous les autres coins difficiles à nettoyer.

Les meilleurs résultats sont obtenus lorsque Baycidal® Dimilin® SC15 est utilisé :

- dans le cadre d'un programme préventif,
- avant l'explosion des populations d'insectes.

Il est préconisé d'intégrer l'utilisation de Baycidal® Dimilin® SC15 **dans le cadre d'un programme de traitement avec un aduicide** à appliquer par pulvérisation sur les murs comme la **K-Othrine® Flow 7,5** ou **Solfac® Ultra**, ou par badigeon sur des supports avec un insecticide appât comme le **QuickBayt® WG10**. Cette notion de programme est indispensable dans les cas de fortes infestations, notamment pendant les saisons chaudes.

Répéter le traitement plus fréquemment en cas de litière accumulée (> 10 cm d'accumulation entre deux applications), de vidange des fosses ou lorsque les mouches adultes réapparaissent.

> Pour lutter contre les ténébrions

L'application de Baycidal® Dimilin® SC15 se fait **lors du vide sanitaire sur la litière neuve avant l'arrivée des animaux**. Elle se fait en localisé au niveau de l'emplacement des mangeoires, des abreuvoirs et sur le pourtour du sol, en limite des murs.

Il est préconisé d'intégrer l'utilisation de Baycidal® Dimilin® SC15 **dans le cadre d'un programme de traitement avec un aduicide** à appliquer par pulvérisation sur les murs et/ou en thermonébulisation comme **Solfac® Ultra**. Pour un contrôle optimum des populations de petits ténébrions, cette notion de programme lors du vide sanitaire est indispensable.

Jusqu'à 30% de pertes de production

Si la mouche est vecteur de germes pathogènes, son seul comportement **va influencer l'énerverment des animaux et monopoliser une partie de leur énergie à les chasser**. Elle peut ainsi causer la perte de 180 litres de lait par an et par vache !

Les ténébrions sont également préjudiciables à la prise de poids des oiseaux d'élevage. **En les mordant, ils les détournent de la prise d'aliments**. Et c'est le même résultat s'ils se font consommer : les poussins peuvent ingérer jusqu'à 30 g de larves ou d'adultes. C'est encore au détriment de leur alimentation habituelle et avec un insecte qui peut provoquer des occlusions et infections intestinales.

Le ténébrion : un redoutable perforateur d'isolants

Très bien armé, le ténébrion adore transpercer les isolants thermiques pour assurer la nymphose des larves ou tout simplement, pour se réfugier pendant les vides sanitaires.

Augmentation des factures de chauffage et coûts de réparation des bâtiments, l'addition peut être très élevée avec des colonies de 1 000 individus au m² !

Mesures de gestion du risque

- Éviter le rejet dans l'environnement.
- Recueillir le produit répandu accidentellement.
- Ne pas appliquer sur des surfaces susceptibles d'être en contact avec des denrées alimentaires.
- Ne pas appliquer en présence des animaux.